

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6  
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> John Deere Grader Transmission	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T5013-140009/A	<b>Date</b> 2014-07-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T5013-140009	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$WPG-108-9061	
<b>File No. - N° de dossier</b> WPG-4-37051 (108)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-08-20</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Daylight Saving Time CDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Perkins, Bill	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> wpg108
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 983-0275 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF TRANSPORT 344 EDMONTON ST 3RD FL. P.O.BOX 8550 WINNIPEG Manitoba R3C0P6 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Western  
Region  
Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

T5013-140009/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-4-37051

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Besoin
2. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA

### **Liste des annexes**

- |          |                  |
|----------|------------------|
| Annexe A | Besoin           |
| Annexe B | Base de paiement |

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Besoin**

Transports Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'une (1) boîte de vitesses de niveleuse John Deere (ou l'équivalent) et des pièces connexes (ou l'équivalent) à l'aéroport de Churchill à Churchill (Manitoba), au plus tard le 22 septembre 2014.

### **2. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

#### **1.1 Clauses du Guide des CCUA**

B3000T          Produits équivalents          2006-06-16

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

#### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

#### **1.1 Clauses du guide des CCUA**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Conformité à l'ensemble des exigences obligatoires (O) des spécifications, comme il est décrit dans l'Annexe « A », Besoin.
- b) Conformité à la Base de paiement, comme il est décrit dans l'Annexe « B ».

#### **1.2 Évaluation financière**

Clause du guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumission

### **2. Méthode de sélection**

- 2.1** Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation

Solicitation No. - N° de l'invitation

T5013-140009/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T5013-140009

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-4-37051

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

## **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Transports Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'une (1) boîte de vitesses de niveleuse John Deere (ou l'équivalent) et des pièces connexes (ou l'équivalent) à l'aéroport de Churchill à Churchill (Manitoba), au plus tard le 22 septembre 2014.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Période du contrat**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 22 septembre 2014.

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Bill Perkins  
Agent d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
100-167 Lombard Ave.  
Winnipeg, MB, R3C 2Z1

Téléphone : 204-983-0275  
Télécopieur : 204-983-7796  
Courriel : [bill.perkins@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:bill.perkins@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### **5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour le contrat est : **à déterminer**

Solicitation No. - N° de l'invitation

T5013-140009/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T5013-140009

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-4-37051

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane « sont exclus » et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 7. Instructions relatives à la facturation

7.1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

## 8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
T5013-140009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
T5013-140009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-4-37051

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-06-25) - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 11. Clauses du guide des CCUA

A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C5201C	Frais de transport payés d'avance	2008-05-12
D5328C	Inspection et acceptation	2014-06-25
G1005C	Assurances	2008-05-12

## ANNEXE A – BESOIN

Transports Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'une (1) boîte de vitesses de niveleuse John Deere (ou l'équivalent) et des pièces connexes (ou l'équivalent) à l'aéroport de Churchill à Churchill (Manitoba), au plus tard le 22 septembre 2014.

Les soumissionnaires **DOIVENT** fournir les documents pertinents et indiquer les renvois aux exigences obligatoires ci-dessous dans les documents.

Les soumissionnaires **DOIVENT** préciser s'ils proposent un prix pour « a. » ou « b. » :

\_\_\_ a. Une boîte de vitesses de niveleuse John Deere (numéro de pièce : AT317808) et les pièces connexes.

ou

\_\_\_ b. Une boîte de vitesses de niveleuse et des pièces équivalentes.

### Spécifications obligatoires pour une boîte de vitesses de niveleuse et les pièces connexes pour une niveleuse John Deere 770 CH de la série II

#### Boîte de vitesses :

1. Doit correspondre à une niveleuse John Deere 770 CH de la série II avec le numéro d'identification de produit DW770CH596078. Une boîte de vitesses du fabricant d'équipement d'origine ou une boîte de vitesses équivalente entièrement interchangeable seront toutes les deux acceptées.
2. La boîte de vitesses doit comprendre huit rapports en marche avant avec les vitesses minimales suivantes à un régime de 2000 tr/min et avec des pneus de 14,00 à 24 :

1 <sup>er</sup> rapport	3,5 km/h (2,2 mi/h)
2 <sup>e</sup> rapport	5,0 km/h (3,1 mi/h)
3 <sup>e</sup> rapport	7,1 km/h (4,4 mi/h)
4 <sup>e</sup> rapport	10,0 km/h (6,2 mi/h)
5 <sup>e</sup> rapport	15,0 km/h (9,3 mi/h)
6 <sup>e</sup> rapport	21,1 km/h (13,1 mi/h)
7 <sup>e</sup> rapport	29,5 km/h (18,3 mi/h)
8 <sup>e</sup> rapport	41,5 km/h (25,8 mi/h)

3. Elle doit également comprendre huit rapports en marche arrière avec les vitesses minimales suivantes à un régime de 2000 tr/min et avec des pneus de 14,00 à 24 :

1 <sup>er</sup> rapport	3,5 km/h (2,2 mi/h)
2 <sup>e</sup> rapport	5,1 km/h (3,1 mi/h)
3 <sup>e</sup> rapport	7,1 km/h (4,4 mi/h)
4 <sup>e</sup> rapport	10,0 km/h (6,2 mi/h)
5 <sup>e</sup> rapport	15,0 km/h (9,3 mi/h)
6 <sup>e</sup> rapport	21,1 km/h (13,1 mi/h)
7 <sup>e</sup> rapport	29,5 km/h (18,3 mi/h)
8 <sup>e</sup> rapport	41,5 km/h (25,8 mi/h)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
T5013-140009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
T5013-140009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-4-37051

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Pièces connexes :**

1. Les pièces connexes suivantes doivent être compatibles avec la boîte de vitesses ci-dessus :

- Arbre d'entraînement universel John Deere (numéro de pièce : AT336028) (ou l'équivalent)
- Arbre John Deere (numéro de pièce : T160573) (ou l'équivalent)
- Vis d'assemblage John Deere (numéro de pièce : 19M7550) (ou l'équivalent)
- Rondelle John Deere (numéro de pièce : 24M7241) (ou l'équivalent)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
T5013-140009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
T5013-140009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-4-37051

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Annexe B – Base de paiement

Les soumissionnaires DOIVENT indiquer un prix de lot ferme tout compris en dollars canadiens (\$ CAN), FAB destination Transports Canada, à l'aéroport de Churchill à Churchill (Manitoba). Les prix doivent comprendre tous les frais de livraison et de déchargement précisés dans le présent document. La TPS, le cas échéant, doit figurer séparément sur toute facture subséquente. (Exemption de TVP 390516-0)

Art.	Description	Qté	Unité de distribution	Prix calculé (\$ CAN)
1	<p><b>Veillez préciser si vous proposez un prix pour « a. » ou « b. » ci-dessous :</b></p> <p>___ a. Boîte de vitesses de niveleuse John Deere (numéro de pièce : AT317808) et pièces connexes</p> <p>ou</p> <p>___ b. Boîte de vitesses et pièces connexes équivalentes</p> <p>Type :</p> <p>Numéro de modèle :</p> <p><b>Le prix du lot comprend :</b> Tous les frais de transport, de livraison et de déchargement, conformément à l'annexe A – Besoin.</p>	1	lot	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>